



Décembre 2024

## A LA UNE

### Nouvelle session de Formation Premiers Secours en Santé Mentale



**Prochaine session : Il reste encore 5 places !  
Les 27 et 28 février 2025 à Orléans**

[Renseignez-vous et inscrivez-vous sans attendre](#)

### Le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Pour rappel, les employeurs publics doivent avoir mis en place un tel dispositif **depuis le 1er mai 2020**.

Conscient de la difficulté d'instaurer un tel dispositif en interne, le CDG45 propose un dispositif externalisé auprès d'un consultant spécialisé en la matière. **En 2024, 80 collectivités et établissements publics** ont fait le choix de conventionner avec le CDG45. Et vous, vous en êtes où ?

[En savoir plus](#)

Recevabilité  
Expert  
Signalement  
Juriste  
Plateforme  
Psychologue spécialisé  
Conseil  
Qualisocial  
Traçabilité  
Neutralité  
Coût maîtrise  
Traitement  
Anonymat

### Connaissez vous le dispositif "Mon soutien psy"

Le dispositif Mon soutien psy permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Depuis juin 2024, en fonction de son état de santé, il est possible désormais de prendre rendez-vous directement avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie. Consulter un médecin avant de prendre un rendez-vous avec un psychologue conventionné figurant dans l'[annuaire dédié](#) n'est plus une obligation.

Cependant, il reste tout à fait possible de consulter au préalable un médecin pour faire le point avec lui. Cette démarche facilitera le parcours de soin.

[En savoir plus](#)



## ACTUALITE REGLEMENTAIRE

### Certibiocide : Report de l'obligation d'une année

Dans le Flash Prévention de Novembre 2024, nous vous faisons un rappel sur les obligations relatives à la formation des agents et l'obtention du certibiocide.

Un [arrêté du 3 décembre 2024](#) vient d'accorder un délai supplémentaire d'un an aux professionnels concernés pour se former. **La nouvelle date limite est désormais le 1er janvier 2026.**

Les certibiocides délivrés en 2024 restent valides 5 ans.

[En savoir plus](#)

## VUS SUR LE NET

### [Webinaire] Propreté des locaux et Santé

Le CNFPT a mis en ligne un webinaire "Propreté des locaux et santé : acheter et utiliser des produits et techniques de nettoyage pour préserver la santé des agents et celle des usagers".

Ce webinaire du CNFPT aborde les questions clés : Quelles techniques de nettoyage employer ? Comment choisir et acheter des produits d'entretien sains ?



Vous pourrez ainsi : Comprendre le lien entre les produits de nettoyage des locaux et la santé ; Repérer les bons produits et les bons gestes, pour soi et pour les usagers ; Être force de proposition pour un achat public de produits adaptés.

[Voir le replay](#)

### [Risque thermique] Travail à la chaleur ou au froid : comment évaluer les risques ?

Afin d'aider les employeurs à évaluer les risques liés aux ambiances thermiques, l'INRS propose deux nouveaux supports complémentaires. Le premier est un guide pour identifier les situations de contrainte ou d'inconfort et mettre en place une stratégie d'évaluation adaptée. Le second est un outil qui permet d'estimer la contrainte ou l'inconfort d'un salarié en fonction de l'ambiance thermique dans laquelle il travaille.

[En savoir plus](#)

### [Risque routier] Les déplacements pour le travail

Le risque routier est un risque professionnel qui concerne tous les secteurs d'activité et tous les salariés se déplaçant pour les besoins de leur travail. L'objectif de la brochure de l'INRS est de donner les clés pour construire une démarche de prévention des risques professionnels.

[En savoir plus](#)

### [Alcool] Fêtes d'entreprise et consommation d'alcool

A l'approche des fêtes, beaucoup organisent des pots d'entreprise. Moments de convivialité, ils contribuent à renforcer les liens du collectif de travail. Mais lorsque la consommation de boissons alcoolisées est autorisée, elle peut constituer un risque pour la santé et la sécurité des salariés. La responsabilité de l'employeur peut être engagée. Certaines mesures peuvent cependant prévenir les risques pour les salariés.

[En savoir plus](#)

---

Besoin d'un conseil ? une question ?

[Contacter le service prévention et inspection](#)



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention  
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous  
[Notre politique de confidentialité](#)  
[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)  
CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1